



# Rentrée 2011/2012

## Stagiaires

### 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

Cher-e-s collègues,

#### La CGT dans l'enseignement, c'est la CGT Éduc'action.

La CGT est la première confédération syndicale de France.

Elle syndique les enseignants depuis 1907. Que vous soyez PE, PLP, CPE, certifié, agrégé, COP... vous pouvez adhérer à la CGT, et construire avec nous une école qui forme et émancipe.

Vous pouvez lutter avec nous contre des réformes qui dégradent constamment le Service Public d'Éducation et donc qui dégradent nos conditions de travail et les conditions d'enseignement des élèves.

**Les militant-e-s et élu-e-s de la CGT Éduc'action sont, comme vous, enseignants et CPE dans des écoles, des collèges ou des lycées généraux, technologiques et professionnels, dans des EREA, SEGPA...**

Confrontés aux mêmes difficultés que vous, ils ont fait le choix d'un syndicalisme unitaire, non-corporatiste, confédéré et démocratique, c'est ce syndicalisme qui transformera la société.

**Vous êtes les seconds à subir la réforme du recrutement et de la formation des enseignants et CPE**, réforme imposée par le gouvernement malgré l'opposition majoritaire des personnels et de leurs organisations syndicales. Le gouvernement a d'ailleurs reconnu que le bilan était loin d'être positif...

Vous allez avoir une entrée dans le métier difficile, sans réelle formation, et si vous ne pouvez pas compter sur le gouvernement pour vous faciliter la vie, **vous pourrez compter toute l'année sur la CGT** pour vous aider, accompagner, conseiller...

La CGT reste aussi dans la lutte **pour remettre en cause cette réforme et gagner une réelle formation**. Les militant-e-s de la CGT sont de tous les collectifs unitaires depuis 2 ans, avec les stagiaires, pour rappeler à ce gouvernement qu'enseigner est un métier qui s'apprend !

Nous ne sommes pas résignés, loin de là, cette réforme qui a fait l'unanimité contre elle, a aussi démontré son inefficacité !

Elle a aussi démontré qu'elle était la source de souffrances pour les stagiaires à qui le gouvernement impose des conditions de travail intenable.

**Dès la rentrée, la CGT Éduc'action sera dans l'action**, avec la grève du 27 septembre 2011 comme point d'orgue.

**Du 13 au 20 octobre, en votant CGT**, vous pourrez donner une nouvelle force au syndicalisme de lutte et revendicatif.

*Matthieu Brabant,  
Secrétaire national de la CGT Éduc'action*

#### Sommaire

- p. 1 - Édito
- p. 2 à 5 - Toutes les infos pratiques pour votre année
- p. 6 - Bilan négatif pour la réforme
- p. 7 - Témoignage d'une stagiaire 2010/2011
- p. 8 - La CGT Éduc'action revendique !  
Bulletin de syndicalisation

►► Ce document étant loin d'être exhaustif,  
consultez notre site internet pour obtenir toutes les informations  
sur la titularisation, vos droits, votre rémunération, votre mutation...

**[www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)**

# Toutes les infos pratiques pour votre année

## ■ Calendrier scolaire

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	<i>Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse</i>	<i>Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg</i>	<i>Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles</i>
<b>Rentrée scolaire des enseignants</b>	Reprise des cours : vendredi 2 septembre 2011		
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Reprise des cours : lundi 5 septembre 2011		
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Fin des cours : samedi 22 octobre 2011 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2011		
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : samedi 17 décembre 2011 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2012		
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : samedi 11 février 2012 Reprise des cours : lundi 27 février 2012	Fin des cours : samedi 25 février 2012 Reprise des cours : lundi 12 mars 2012	Fin des cours : samedi 18 février 2012 Reprise des cours : lundi 5 mars 2012
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : samedi 7 avril 2012 Reprise des cours : lundi 23 avril 2012	Fin des cours : samedi 21 avril 2012 Reprise des cours : lundi 7 mai 2012	Fin des cours : samedi 14 avril 2012 Reprise des cours : lundi 30 avril 2012
<b>Vacances d'été</b>	Fin des cours : jeudi 5 juillet 2012 Reprise des cours : mardi 4 septembre 2012		

## ■ Reclassement

Le reclassement, lors de l'accès à un corps de fonctionnaires, est la prise en compte éventuelle des services accomplis (dont le service national) avant d'accéder à ce corps, pour déterminer l'échelon de départ. On accède toujours à un corps de fonctionnaires par le grade de départ : classe normale. Le reclassement s'effectue toujours selon les dispositions du statut du corps auquel accède le stagiaire et, à quelques exceptions près, du décret n° 51-1423 du 05.12.51.

### Sont reclassés :

- Dès la stagiarisation, les professeurs agrégés, certifiés, d'EPS et de lycée professionnel (recrutement par concours) et les CPE ;
- Dès leur titularisation, les professeurs des écoles ;
- Les dossiers des agrégés sont gérés par le ministère, les autres par le rectorat.

## ■ De l'accueil à la titularisation : quelle formation ?

Référence : circulaire n° 2011-073 du 31-3-2011

La « formation continuée » proposée aux stagiaires sera égrainée durant l'année scolaire, sans forcément que les stagiaires bénéficient de temps de décharge pour y participer.

Le gouvernement intègre dans le temps de formation « l'accompagnement » du tuteur, ce qui lui permet d'afficher que le volume de formation et d'accompagnement doit être équivalent au tiers du temps de service des stagiaires. Peu de formation donc, mais qui s'ajoute aux cours à préparer, à donner... autant dire que l'année ne sera pas de tout repos !

**Vous serez affectés sur des postes à temps plein**, peu d'académies proposent quelques décharges horaires.

- **Dans le premier degré**, les écoles les plus difficiles et les postes spécialisés doivent être évités, ainsi que les classes « *les plus délicates* » comme le CP.

- **Dans le second degré**, vous devez avoir deux niveaux maximum et dans le même établissement que votre tuteur.

**Un « accueil » de « 5 jours » sera organisé** dans votre académie ou votre département, généralement à partir du 25 août.

Précisons tout de suite que cet « accueil » est « *fondé sur la base du volontariat* » puisque vous ne serez stagiaire qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre ! Vous aurez alors droit au discours de l'administration, de l'inspection et à quelques formations...

**Durant l'année, vous aurez un tuteur** qui doit vous accompagner, vous aider, vous guider... enfin, quand il a le temps et s'il est formé pour le faire... et quand vous en aurez un !

**Vous aurez aussi la possibilité d'avoir des formations** à partir de stages filés et/ou groupés : une usine à gaz en termes d'organisation... pour peu d'apports pour les stagiaires.

« *Les modalités d'évaluation et de titularisation des fonctionnaires stagiaires sont fixées par les arrêtés du 12 mai 2010* ».

**Début juillet 2012, le jury académique aura à statuer sur la titularisation des stagiaires à partir de rapports et avis** (tuteur, inspecteur, chef d'établissement...). Les agrégés n'ont pas de rapport de tutorat et sont évalués par l'inspection générale.

Une inspection au moins doit avoir lieu avant fin mai 2012. Les rapports seront mis à disposition du jury début juin 2012.

Le jury établira la liste des stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés, ceux qui sont placés en renouvellement et ceux qui sont licenciés. Le Recteur valide ensuite officiellement ou pas cette liste autour du 15 juillet 2012.

Pour les agrégés, le Recteur s'appuie sur l'avis de la commission paritaire nationale.

La CGT Educ'action estime, et c'est le sens de toutes ses interventions, que les représentants des personnels devraient pouvoir être présents à chaque étape pour défendre les stagiaires et que ceux-ci devraient avoir accès à leur dossier bien plus tôt.

Le jury disposera de moins de documents et avis que dans le système précédent, les deux avis sur la titularisation viennent de plus du chef d'établissement et de l'inspecteur qui ont tous les deux un rapport hiérarchique direct avec le stagiaire...

**Nous restons donc vigilants et à vos côtés pour que vos droits soient respectés.**

## ■ Salaire, échelons

L'indice de classement est l'indice brut.

L'indice de traitement est l'indice majoré ou indice net.

Le traitement mensuel brut est directement proportionnel à l'indice net.

➔ **Retrouvez les grilles indiciaires par corps sur notre site internet.**

## ■ Logement

Trouver un logement est parfois très difficile, les loyers sont souvent assez élevés. Vous apprenez de plus, assez tardivement, votre nomination, ce qui retarde vos recherches. Nous vous conseillons d'utiliser au maximum les possibilités offertes par les Rectorats qui disposent, en effet, d'accords avec des organismes HLM, publics ou privés, avec des résidences étudiantes...

→ **N'oubliez pas que vous avez droit à des aides, en particulier :**

- ♦ Prêt mobilité à taux 0 % (location) : <http://www.premobilite.fr/>
- ♦ Aide à l'installation pour les personnels affectés en Ile de France (AIP) : 900 € dans la limite du budget disponible : [www.mfpservices.fr](http://www.mfpservices.fr)
- ♦ Aide à l'installation pour les personnels affectés en Ile de France et exerçant la majeure partie (51 % et plus) de leurs fonctions dans une zone urbaine sensible (AIP Ville) : 900 € dans la limite du budget disponible : [www.mfpservices.fr](http://www.mfpservices.fr)
- ♦ Aide au logement du Comité Interministériel Ville (CIV) : 900 €
- ♦ Aide à l'Installation en région Parisienne (IRP) : 200 € ou 400 € selon l'indice
- ♦ Aide au cautionnement d'un logement (non cumulable avec l'IRP, CIV, AIP) : 50 % de la dépense à hauteur de 500 €

## ■ Notions de base

• **Un corps de fonctionnaires** est constitué par l'ensemble des fonctionnaires soumis au même statut particulier, aux mêmes règles particulières et ayant vocation aux mêmes grades.

Le corps des certifiés (ou PLP, PE, agrégés...) est ainsi constitué de deux grades : classe normale et hors classe.

### • Le grade et l'emploi

Lors de la titularisation, un grade vous a été attribué. Il ne peut vous être retiré, hors révocation disciplinaire, changement de corps ou démission. Le grade est distinct de l'emploi. Si votre poste est supprimé, l'État doit procéder à une nouvelle affectation. Il ne peut pas vous licencier. La loi relative à la mobilité remet en cause ces droits.

### • Laïcité et neutralité du service public

Tous les personnels sont soumis à un strict devoir de neutralité qui leur interdit le port de tout signe d'appartenance religieuse, même discret. Ils doivent également s'abstenir de toute attitude marquant une adhésion ou, au contraire, une critique, à l'égard d'une croyance particulière.

### • Protection des agents

L'Etat est tenu de protéger les agents de la Fonction publique contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. La responsabilité personnelle du fonctionnaire peut, néanmoins, être mise en cause en cas d'accident pour imprudence.

### • Droits syndicaux

La liberté d'opinion est garantie à tous, fonctionnaires titulaires, stagiaires et non-titulaires de droits public et privé.

### • Droit de grève

La grève est un droit constitutionnel pour les fonctionnaires depuis 1946. Chaque arrêt de travail, même d'une seule heure, donne lieu à la retenue de 1/30<sup>e</sup> du traitement mensuel jusqu'à la reprise des cours.

### • Heure Mensuelle d'Information Syndicale (HMIS)

Tout personnel a le droit de participer, sans amputation de salaire, à une HMIS, sur son temps de service et sur son lieu de travail.

## ■ Mutations

### Le mouvement se déroule en deux temps :

- la phase interacadémique pour obtenir une académie dans le 2<sup>nd</sup> degré ou inter-départementale pour obtenir un département dans le 1<sup>er</sup> degré (décembre),
- et la phase intraacadémique (2<sup>nd</sup> degré) ou intradépartementale (1<sup>er</sup> degré) pour obtenir un poste fixe ou sur zone de remplacement (mars).

### En tant que stagiaires, vous participez obligatoirement au mouvement.

La note de service sur le barème (publiée en oct./nov.) prévoit un système de bonifications. Critère de gestion pour l'administration, il permet de garantir la transparence et l'équité du système de mutation, et de tenir compte de la situation des collègues. Il n'est pas inscrit dans la loi.

**Attention : si les stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré participent aux deux phases, ceux du 1<sup>er</sup> degré ne participent qu'à la seconde phase.**

La CGT siège depuis longtemps dans les commissions paritaires. Elle a tout un réseau d'élu-e-s en contact permanent avec les élus nationaux. **N'hésitez pas à nous contacter !**

## ■ Congés

• **Congés pour raisons familiales** : demande à faire au recteur ou à l'inspecteur d'académie, par la voie hiérarchique.

• **Congé maternité** : à demander avant le 4<sup>e</sup> mois en fonction de la date présumée de l'accouchement. D'une durée de 16 semaines pour le premier enfant, modulable avec 3 semaines prénatales minimales. (cf notre guide syndical concernant la maternité et la paternité : [http://www.unsen.cgt.fr//index.php?option=com\\_content&task=view&id=275&Itemid=349](http://www.unsen.cgt.fr//index.php?option=com_content&task=view&id=275&Itemid=349)).

• **Congés pour raisons de santé** :

♦ **Congé de maladie "ordinaire"**

Au cours d'une période de 12 mois (de date à date), vous avez droit à 3 mois d'arrêt maladie à plein traitement, ensuite à 9 mois à demi-traitement.

♦ **Congé de longue maladie (CLM)**

Il est accordé sur votre demande, motivé par un certificat médical, théoriquement pour une liste de maladies invalidantes nécessitant des

soins prolongés. 1 an à plein traitement, 2 ans à demi-traitement.

♦ **Congé de longue durée (CLD)**

Affection relevant des cinq groupes suivants : cancer, maladie mentale, tuberculose, polio-myélite ou déficit immunitaire grave ou acquis. 3 ans à plein traitement, 2 ans à demi-traitement.

**Vous retrouverez sur notre site internet toutes les infos complètes, avec les textes, la jurisprudence, nos analyses... :**

**[www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)**

**Durant l'année, nous publierons des brochures spéciales sur les mutations, le reclassement...**

**Nos élu-e-s nationaux sont à votre disposition pour toutes vos questions :**

**[unsen.elus@ferc.cgt.fr](mailto:unsen.elus@ferc.cgt.fr)**

# Bilan négatif pour la réforme

*Cette réforme, très largement contestée avant son adoption, présente au bout d'un an d'application un bilan tellement négatif que le ministre se trouve contraint de le reconnaître face à la somme des critiques exprimées de toute part.*

*Pour autant, il ne la remet pas en cause mais estime qu'elle est " perfectible et doit être évaluée ".*

*C'est ainsi, alors qu'il était amené à répondre au Sénat à une question orale, qu'une mission d'information créée à l'Assemblée nationale recevait les organisations syndicales afin d'entendre leurs propositions pour améliorer cette réforme. La sonnette d'alarme avait déjà été tirée suite à des commandes ministérielles : synthèse de juillet 2010 de trois IGAEN, étude de la DGRH de novembre 2010, rapport Jolion.*

**Nous vous invitons à consulter le « 4 pages » revendicatif de la FERC-CGT :**

**Recrutement et formation des enseignants :**

*Réforme toujours inacceptable, la CGT soumet ses propositions :*

*Recrutement niveau Licence et stagiaire en formation initiale sur 2 ans débouchant sur un Master.*

**[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)**

## **Les candidatures aux concours de recrutement sont en forte baisse (- 46 % dans le 2<sup>nd</sup> degré, -48,5 % dans le 1<sup>er</sup> degré)**

Des difficultés de recrutement dans certaines disciplines, par exemple :

- Maths : 1,4 candidat par poste contre 3,3 l'an dernier

- Lettres : 1,9 candidat par poste contre 3,7 l'an dernier

- Anglais : 2 candidats par poste contre 3,3 l'an dernier posent la question de sa qualité.

Le ministère déclare qu'il y aura des postes non pourvus là où il y a insuffisance de candidatures. Dès lors et au-delà d'un ré-emploi de " reçus-collés " pour assurer l'encadrement nécessaire, le recours à un nouveau recrutement de personnels contractuels ou vacataires non formés sera effectif.

Situation paradoxale alors que se tiennent des négociations pour résorber le volant de personnels précaires dans la Fonction Publique.

La réforme entraîne, de fait, le recul d'au moins un an l'entrée dans la vie active et condamne les nouveaux entrants à travailler jusqu'à 67 ans sans garantie d'une retraite à taux plein.

Les difficultés, liées pour une grande part à l'affectation directe des lauréats dans les classes et des conditions de travail dégradées, ont entraîné découragement, stress, arrêts,...

## **Le taux de démissions à l'issue de la première année a atteint 10%.**

La mise en œuvre de cette masterisation induit des problèmes multiples d'organisation des formations du fait d'une mise en place sur un calendrier très serré.

De même peut-on parler d'improvisation dans la résolution des problèmes des étudiants " en transition " de l'ancien CAPES à la nouvelle masterisation.

Aujourd'hui, les chevauchements entre les stages et les cours universitaires (trois semaines de stage par semestre en M1) rendent impossible le suivi des cours et met en difficulté la formation universitaire qui doit s'adapter et respecter la semestrialisation de toutes les disciplines.

Le M2 est ingérable pour des étudiants qui doivent assister aux cours, préparer les épreuves de contrôle du Master, préparer les épreuves du concours, faire des stages, rédiger des rapports de stage et rédiger des mémoires de Master, c'est-à-dire, simultanément valider l'année d'étude, préparer les oraux d'admission et assumer un service d'enseignement (stages).

**→ Ces divers aspects sont également soulignés par le rapport Jolion comme autant de facteurs " d'échec " de la formation.**

# Témoignage d'une stagiaire 2010/2011

*Il est peu de dire que cette année 2010/2011 a été éprouvante pour les enseignants stagiaires du second degré comme pour ceux du 1<sup>er</sup> degré. Constat bien sûr prévisible et leur situation « impossible » a des chances de perdurer au vu du dispositif renouvelé d'accueil et de formation des stagiaires à la rentrée 2011 (BO n° 20 du 19-08-2011) sans aucun changement sur le fond : Affectation à temps plein devant élèves!*

Pourtant ils ne sont pas titulaires, mais bien en stage, c'est-à-dire en apprentissage et soumis à une évaluation de leur hiérarchie. Ces responsabilités demandent une somme de travail absolument colossale. Comptez 3h de préparation en moyenne pour 1h de cours, multipliez les niveaux, ajoutez les corrections de copies, les conseils de classe, les conseils pédagogiques, les rapports disciplinaires, les rencontres avec les parents, le travail administratif pour les stagiaires du premier degré... et vous obtenez des stagiaires épuisés.

Les préparations se font dans l'urgence, la fatigue physique et nerveuse, du fait de « tenir des classes », s'accumule, poussant certains à la démission et beaucoup d'autres à prendre des arrêts-maladie.

**Les témoignages recueillis auprès des stagiaires illustrent cette réalité vécue par ces jeunes enseignants, une réalité faite d'isolement, d'inquiétudes et de souffrances (voir le site du collectif *Stagiaire Impossible*).**

## **Reste le problème de la formation.**

À Créteil, une journée de la semaine y a été consacrée, pratiquement tout au long de l'année, accroissant d'un tiers le temps de travail.

À Montpellier, la rentrée a été différée après la Toussaint, période pendant laquelle un remplaçant prenait le poste du stagiaire, puis entre janvier et février, de nouveaux stages filés avaient lieu, période pendant laquelle un stagiaire, donc non-titulaire et pas encore validé, devait former un autre « stagiaire » en Master 2 enseignement, n'ayant pas encore été reçu au concours ! Ubuesque...

Ce qu'il en résulte, en plus des dites parités entre académies et du non respect de l'égalité de traitement entre enseignants et entre élèves, c'est la relative inefficacité d'un tel système. Aujourd'hui les stagiaires ont seulement conscience que l'urgence permanente dans laquelle ils travaillent est génératrice d'erreurs, de préci-

pitation, d'énervement et d'improvisation, ce dont les élèves sont les premiers à pâtir. Comment, en effet, peut-on envisager de mener de front la préparation d'un concours extrêmement sélectif, qui nécessite un important « bachotage » très chronophage, la réalisation d'un mémoire de recherche et la réflexion sur une pratique professionnelle, à peine entrevue lors de quelques jours de stage ?

**Face à une telle situation, dès le mois d'octobre, le collectif *Stagiaire Impossible*, constitué quelques semaines auparavant, organisait une AG à la Bourse du Travail pour tous les stagiaires franciliens. Désormais des collectifs ont été créés un peu partout (académies de Bordeaux, Rennes, Montpellier, Orléans, Lyon...).**

Tous ont mené des actions, tâché de faire entendre leur mécontentement provoquant des rencontres dans les rectorats, alertant les médias. Le collectif a même été reçu au ministère de l'Education Nationale. Rien n'y fait : le 2 mars 2011 au Sénat, devant des stagiaires médusés, Luc Châtel osait prétendre que l'année s'était bien passée, sans difficultés particulières.

**La formation par la pratique ne peut suffire. Elle doit se faire POUR la pratique, en développant la réflexion, la prise de distance, le recul analytique.**

Il faut donc limiter le temps de présence devant élèves estimé à un tiers du temps de service et consacrer le temps restant à une formation pédagogique complète.

Le système de tutorat doit également être repensé. Celui-ci ne peut être utile que si le tuteur, un collègue qui doit accompagner le stagiaire tout au long de l'année, est formé à son rôle et devient un partenaire qui dispose du temps nécessaire pour partager son expérience et non un simple évaluateur plus ou moins lointain.

Enfin, pour respecter l'égalité de traitement des enseignants et des élèves partout sur le territoire, un cadrage national doit être impératif.

Malheureusement, la première victime de cette réforme dite de la Masteurisation du recrutement des enseignants a été la qualité de l'enseignement.

À l'heure où le gouvernement se plaint du classement du pays dans les enquêtes statistiques internationales, il devrait prendre conscience que cela passe avant tout par la qualité de ses professeurs.

La CGT Educ'action refuse une masterisation des concours, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre avec, au mieux, des gratifications et des bourses en nombre limité, sélection sociale à l'opposé de la démocratisation.

Pas de statu quo pour autant !


Nous défendons l'idée d'un concours niveau licence, avec une formation de deux ans payée et débouchant sur un master.

Actuellement, il existe déjà des pré-recrutements comme fonctionnaire stagiaire payé après la seconde année de licence (L2) pour les écoles normales supérieures, les cycles préparatoires pour le second concours interne du premier degré ou de certaines disciplines déficitaires de lycée professionnel.

Les conseillers d'orientation psychologue (COP), après une licence et une année de préparation du concours, suivent une formation de deux ans comme fonctionnaires stagiaires payés en préparant un master.

**C'est donc possible !** Cela a un coût faible considérant l'objectif de formation et de démocratisation.

↳ **Alors... la masterisation des concours NON, mais OUI à une masterisation de la formation garantissant une démocratisation des recrutements !**



8p. stagiaires rentrée 2011

**Bulletin de contact et d'adhésion**

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact

IUFM ou Université de ..... Département .....

<input type="radio"/> Etudiant (M1 ou M2)	<input type="radio"/> Professeur des écoles stagiaire	<input type="radio"/> Professeur de Lycée Professionnel stagiaire (PLP)
<input type="radio"/> Assistant d'éducation (AE, AP, AVS)	<input type="radio"/> Professeur certifié stagiaire	<input type="radio"/> Conseiller Principal d'Éducation stagiaire (CPE)
<input type="radio"/> Cycle préparatoire (1 <sup>er</sup> degré)	<input type="radio"/> Professeur agrégé stagiaire	<input type="radio"/> Conseiller d'Orientation Psychologue stagiaire (COP)
<input type="radio"/> Cycle préparatoire (2 <sup>d</sup> degré)	<input type="radio"/> Professeur d'EPS stagiaire	<input type="radio"/> Autre : .....

**L'adhésion est de 11 €/mois pour les stagiaires et 23 €/an pour les étudiants**

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Commune .....

Tél ..... Mél .....

À retourner à : CGT Educ'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex ou par mail : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr)